

SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

LOIRE - PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT



BULLETIN MUNICIPAL 2005

☉ SOMMAIRE ☉

☉ Le mot du Maire	1
☉ Voirie	2
☉ Assainissement	2
☉ Centre de loisirs périscolaire	3
☉ Finances communales . . .	3
☉ Qualité des eaux	4
☉ École	6
☉ Foyer d'accueil médicalisé du Pilat	7
☉ Météo	7
☉ Recensement	8
☉ Communauté de communes des Monts du Pilat	8
☉ Maison des associations .	9
☉ Éloge du cantonnier	9
☉ Gendarmerie	9
☉ Vie pratique	10
☉ État civil	11
☉ Libre parole aux Associations	
☉ Tennis-Club Pirailon	14
☉ Cercle Jeanne d'Arc	14
☉ ADMR	15
☉ Ateliers Liberté	15
☉ Syndicat d'Initiative	16
☉ Club Joie de vivre	16
☉ Comité des fêtes	17
☉ Bibliothèque municipale . .	17
☉ L'Oreille est hardie	18
☉ La Boule du Ternay	18
☉ FNACA	19
☉ Sou des écoles	20
☉ Rayon de Soleil	21
☉ ADMD	21
☉ Radio d'ici	22
☉ Forum Social du Pilat	23
☉ Mots croisés	23
☉ Propriétaires forestiers . .	24

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Du mardi au vendredi : de 9 h à 11 h 30 et
de 13 h 30 à 15 h 30

Le samedi de 9 h à 11 h

Permanence du Maire : mardi de 10 h 30 à 12 h et sur rendez-vous

Tél. 04 77 51 51 11

mairie.st.julien.molin.molette@inforoutes-ardeche.fr

NUMÉROS À RETENIR

Mairie : Tél. 04 77 51 51 11

Fax 04 77 51 50 79

Pompiers : 18

Médecins : 04 77 51 56 55

C.H. Annonay : 04 75 67 35 00

Urgences : 04 75 33 33 33

Pharmacie : 04 77 51 51 69

Poste : 04 77 51 52 74

Culte catholique : 04 77 39 63 40

Office de tourisme de Bourg-Argental :
04 77 39 63 49

AVIS À LA POPULATION

Depuis le 11 janvier l'entrée de la mairie se situe avenue de Colombier par une rampe permettant un accès plus facile aux personnes âgées, aux poussettes et aux handicapés. Pour éviter les courants d'air intempestifs, la grande porte ne s'ouvrira que pour les grandes occasions. Aussi il est inutile d'ébranler la mairie en secouant frénétiquement le battant dans le vain espoir d'obtenir son ouverture.

La boîte aux lettres de la mairie est installée près de la nouvelle entrée.
Qu'on se le dise !

Les sanitaires de la mairie ont été récemment rénovés : au diable le chiotte à la turque ! Mais ils ne sont pas publics, dommage !
Qu'on ne se le dise pas !

Remerciement : la Mairie de Saint-Julien-Molin-Molette remercie Yannick Le Tord pour toutes les photos qu'elle a gracieusement données pour le bulletin municipal ainsi que pour tous les reportages photo qu'elle fait tout au long de l'année et dès qu'il y a un événement dans le village.

Couverture : "La Montée des Fabriques", aquarelle d'Odile Gattet

Crédit photographique : Yannick Le Tord, le centre multimédia et les associations

En ce début d'année, permettez-moi de vous adresser à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux. Des vœux de réussite de vos projets ; des vœux de bonheur tout simplement.

Mes premiers mots vont vers ceux qui traversent des épreuves, en particulier ceux qui vivent des situations de chômage, de pauvreté, d'exclusion, de précarité et de maladie ; bien entendu à celles et ceux qui nous ont quittés cette année. Une pensée particulière pour toutes les victimes du raz de marée en Asie du Sud, la municipalité participera à l'effort de solidarité en faveur des sinistrés.

Que cette année 2005 soit une année de plus de justice, de tolérance et de sécurité.

Meilleurs vœux pour les nombreuses associations que compte notre commune et à ceux qui par leur dévouement les animent.

Nous arrivons à mi-parcours de notre mandat, nos engagements ont été tenus.

Nous avons inauguré en juillet dernier de multiples installations dédiées aux loisirs, à la culture, au sport et au monde associatif :

- la salle de spectacle "La Passerelle"
- l'espace multi-sports du Pré Battoir
- deux nouveaux courts de tennis situés à côté du stade municipal
- enfin la maison des Associations, avec l'installation en avril dernier du Syndicat d'Initiative, de la bibliothèque et du centre multimédia.

Trois salles de réunion sont à la disposition de toutes les associations.

Pour cette nouvelle année, nous mettrons toute notre énergie à la construction de notre nouvelle école. Nous procédons actuellement à la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme pour le classement des terrains destinés à la future école. Parallèlement, nous avons engagé la procédure pour le choix du maître d'œuvre. L'aménagement dans la nouvelle école devrait être effectif à la rentrée 2007.

Un nouveau lotissement et des logements locatifs verront le jour sous un an ou deux, sur le terrain du Pré Battoir appartenant à la commune, afin de satisfaire la demande toujours existante de maisons individuelles.

D'autres travaux sont programmés sur 2005 :

- éclairage des courts de tennis,
- réhabilitation des réseaux d'assainissement,
- réfection du parking du cimetière,
- aménagement des trottoirs, rue de la Modure et avenue de Colombier.

Enfin, 2005 est pour notre commune l'année de recensement de la population. Je vous demande de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs, entre le 20 janvier et le 19 février.

À tous, je renouvelle mes meilleurs vœux pour 2005.

François TIOLLIER



Voirie

Dans le cadre d'une programmation cantonale, la commune de St-Julien effectue tous les deux ans des travaux de voirie pour un montant subventionnable d'environ 40.000 € H.T. En 2004, un nouveau tronçon de chemin du Bois du Four ainsi que le chemin de la Miellerie ont été rénovés. Afin de satisfaire le plus grand nombre, la place Louis Bancel a également été réaménagée, offrant ainsi une trentaine d'emplacements, la partie centrale laissée provisoirement en sable...

La rénovation des jeux de boules complète ce programme 2004 et donnera, on l'espère, entière satisfaction. Montant des travaux de l'entreprise Colas : 44.752,54 € TTC, subvention du Conseil Général : 16.566 €.



Place Louis Bancel

Assainissement : programme 2005

La commune de Saint-Julien-Molin-Molette a fait, à plusieurs reprises, la "une" du journal local, bien malgré elle. La rivière "Le Ternay" étant polluée par les rejets de notre station d'épuration qui ne répond plus aux normes actuelles. Loin de se désintéresser du sujet le conseil municipal a pris le temps d'identifier les travaux à réaliser et les financements possibles.

Dès cette année, une première tranche de travaux va être engagée, visant à diminuer l'important volume d'eau claire qui arrive et gêne le bon fonctionnement de la station.

Secteurs annoncés :

- Drevard : déconnexion du ruisseau, mise à la rivière.
- Rue Prélagère : prolongement du réseau séparatif pour raccorder le nouveau bâtiment de la maison de retraite.
- Montée du Calvaire : construction d'un réseau séparatif.
- Champgurin : reprise de regards.

La DDAF, maître d'œuvre du projet a chiffré à 162.500 € HT l'ensemble du programme, divers organismes ont été sollicités pour des subventions. La commune attend les réponses pour entreprendre les travaux.



Repas des Anciens 2004

Portage des repas

Comme les années précédentes, le portage des repas à domicile continue sur la commune. Du mois de janvier 2004 au mois de novembre 2004, le service a livré 969 repas ; forte progression d'année en année et toujours très apprécié par les personnes qui le prennent régulièrement ainsi que celles qui ne l'utilisent qu'occasionnellement. Je vous rappelle que ces repas sont confectionnés par la Maison de retraite de Bourg-Argental et livrés en liaison froide.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser :
à la Mairie de St-Julien
tél. 04 77 51 51 11, ou
Mme Osternaud tél. 04 77 51 57 72

C.C.A.S : repas des anciens

Depuis quelques années, le C.C.A.S de la commune a pris l'habitude de vous convier au repas des anciens au mois d'avril, vous pouvez déjà retenir la date du 24 avril 2005.

Vous recevrez vos invitations par courrier à votre domicile environ un mois avant.

Centre de loisirs périscolaire

J'accueille tous les écoliers de l'école publique de St-Julien-Molin-Molette. Je suis ouvert dès 7 h 20 pour les "lève-tôt". J'enchaîne avec le service cantine de 11 h 30 à 13 h 30. Le repas est acheminé depuis le collège de Bourg-Argental, il est partagé dans le local ; après je joue, bricole,

confectionne de vilaines sorcières pour Halloween. Je sais aussi occuper les enfants en préparant et en cuisinant de fameux gâteaux d'anniversaire, ceci avec les trois animatrices. Je prépare le goûter et à 16 h 30 les enfants viennent attendre papa ou maman jusqu'à 18 h, dans une ambiance bien sympathique.

Je suis le centre de loisirs périscolaire !



Finances communales 2005

Tout d'abord, comment cela fonctionne ? En début d'année le Conseil Municipal établit le Budget Primitif (BP) ; ce sont les prévisions pour l'année. Rien ne se passant réellement comme on l'a prévu, il convient de rectifier les prévisions par un second vote : le Budget Supplémentaire (BS) qui intervient à l'automne. Au 31 décembre les comptes sont clos et l'administration des finances peut établir le Compte Administratif (CA) qui indiquera ce qui a été effectivement dépensé, encaissé et emprunté. Ce CA est disponible en juin de l'année suivante. Tous les établissements publics sont soumis à ce rythme (exemple : Communauté de communes, Parc du Pilat, Syndicat pour les ordures ménagères, etc).

À chacune de ces étapes on doit considérer deux parties : *le fonctionnement* (dépenses de bureau, entretien, emprunts, salaires, subvention aux associations, etc.) et *l'investissement*. J'ai choisi de vous parler des dernières réalisations d'investissement.

Vous voyez les réalisations de votre Commune et vous pouvez vous demander ce qu'elles coûtent et comment elles sont financées. La réponse est dans les comptes rendus des séances de conseil municipal à l'affichage ou dans la presse. Je vais vous en résumer les plus récentes. Les chiffres annoncés concernent les dépenses hors taxes car la TVA est récupérée après deux ans pour tous les investissements des collectivités

locales. Dans les dépenses vous trouverez des dépenses d'honoraires ; on peut y trouver les frais d'études, d'architecte, des services de l'État et de notaire.

La Maison des Associations héberge la bibliothèque municipale, le SI, le centre multimédia et des salles de réunion pour les associations. Les murs et les planchers ont été gardés et il a fallu refaire l'escalier intérieur et la répartition de toutes les pièces à chaque étage. Une placette a été aménagée à l'entrée du bâtiment pour un meilleur agrément et une circulation plus facile vers l'église. Les travaux ont coûté 169.164 € auxquels s'ajoutent 17.002 € de frais d'honoraires, 5.056 € de mobilier et 8.811 € de finitions diverses (garde-corps, extincteur, enseigne extérieure, revêtement acoustique) ; soit un total de 199.233 € subventionné à 46,38% (par le Département pour 82.794 € et par la Région pour 9.604 €).

L'implantation de **l'Espace Multisports** au Pré Battoir a nécessité des travaux d'aménagement du terrain avant que le fournisseur puisse le construire. L'ensemble des travaux s'est monté à 91.246 € avec 9.780 € d'honoraires pour un global de 101.026 € subventionné à 60% (par le Département pour 27.216 €, par l'Europe pour 22.226 € et par la Région pour 11.708 €).

La facture des **deux courts de tennis** construits près du terrain de foot a été de 62.160 € en travaux et de 5.711 € en honoraires. Les subven-

tions ont couvert 57% de ce montant (25.788 € du Département et 12.894 € de l'État). Nous compléterons cet équipement d'un éclairage spécifique en 2005 pour une dépense estimée à 19.155 € dont 40% sera pris en charge par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Loire).

Les usagers de la Mairie ont pu remarquer la **nouvelle entrée du public** permettant aux personnes à mobilité réduite d'y avoir accès facilement. Ce programme a aussi comporté la réfection des sanitaires pour un montant de 6.620 € dont 2.393 € subventionnés par le Département.

Je termine par le **programme de Voirie 2004**. Notre Commune est dans la classe de celles qui sont subventionnées à 40% par le Département pour ce genre de travaux. Trois chantiers ont été réalisés :

- le goudronnage d'une partie de la Place Louis Bancel, pour 9.266 €,
- le chemin du Bois du Four pour 13.441 €,
- le chemin de la Miellerie pour 3.465 €.

Ceci pour un total de 26.172 € dont 10.469 € subventionnés par le Département.

Il me reste à vous souhaiter une bonne utilisation de ces différentes réalisations que nous avons voulues pour un meilleur agrément de vie à St-Julien.

Pierre SCHMELZLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE

L'eau distribuée fait l'objet d'un contrôle sanitaire mis en place par la D.D.A.S.S. Les prélèvements sont réalisés soit par la D.D.A.S.S soit par le laboratoire agréé. En 2003, 18 prélèvements ont donné lieu à 216 mesures sur de nombreux paramètres. Les résultats de ces analyses ont été comparés aux normes de qualité.



De la Source

La commune est alimentée en eau à partir des sources du Mantel situées sur la commune de Véranne et d'une prise sur la rivière le Ternay située sur la commune de Saint Julien Molin Molette. Les eaux provenant de la prise sur la rivière subissent un traitement spécifique, suivi d'une désinfection au niveau de la station du Taillis Vert. Ces eaux desservent principalement la partie sud de la commune. Les sources du Mantel alimentent la majorité du Bourg et les hameaux de Combe Noire et de Chatagnard. La gestion de la production et de la distribution de l'eau est assurée par la Société d'Aménagement Urbain et Rural.

...à la Consommation



Bactériologie

100 % des résultats d'analyses sont conformes aux valeurs réglementaires.



Nitrates

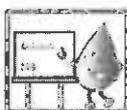
100 % des résultats d'analyses sont conformes à la valeur réglementaire de 50 mg/l.

Teneur moyenne : 1,3 mg/l



Pesticides

Les résultats sont conformes à la valeur réglementaire de 0,1 µg/l pour toutes les substances actives mesurées.



Dureté

Avec une teneur moyenne de 1,8° F, l'eau est très douce, agressive

pH

3 analyses parmi les 16 réalisées sont non conformes à la norme de 6,5.

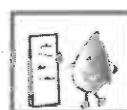
Valeur minimale : 6,1



Fluor

Les résultats sont conformes à la valeur réglementaire de 1,5 mg/l.

La teneur moyenne de 0,1 mg/l indique une eau peu fluorée.



Autres paramètres

Réseau Taillis Vert : les valeurs réglementaires sont dépassées pour :

Paramètres	Norme	Valeur maxi	% conformité
turbidité	2 NTU	7,6	90
aluminium	0,2 mg/l	0,24	83

Pour votre santé

L'eau distribuée au cours de l'année 2003, présente une bonne qualité bactériologique; elle est conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques analysés, à l'exception du pH et sur le réseau du Taillis Vert de la turbidité et de l'aluminium.

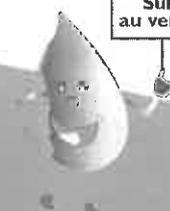
Le caractère agressif de l'eau distribuée peut provoquer la corrosion des canalisations et la dissolution de métaux tel que le plomb, élément nocif pour la santé. Si les eaux transitent par des canalisations en plomb, il est recommandé de suivre les conseils figurant au verso.



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

D.D.A.S.S de la Loire
Service Santé-Environnement
4, rue des Trois Meules- BP 219
42013 ST-ETIENNE Cedex 2

Suite
au verso...





L'eau en liberté surveillée

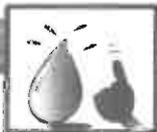
- ▶ Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est confié au service santé-environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
- ▶ Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- ▶ Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservis.
- ▶ Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune. Vous avez également la possibilité d'y consulter le rapport annuel établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Pour mieux comprendre



- ▶ La **Qualité Bactériologique** est évaluée par la recherche de bactéries dont la présence laisse suspecter une contamination qui peut se produire à la ressource ou au cours du transport. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau, un manque d'entretien des installations ou une absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.
- ▶ Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une présence excessive de **Nitrates** dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre est indispensable à la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.
- ▶ Certains **Pesticides** à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire a été fixée à un niveau inférieur au seuil de toxicité connu.
- ▶ Le **Fluor** est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté par des sels, du dentifrice spécifique ou encore des comprimés pour une prévention optimale de la carie dentaire.
- ▶ L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Toutefois, sa qualité peut être dégradée au cours de son transport par les branchements ou les canalisations en **Plomb** dans des immeubles anciens. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable à terme. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet.



Des gestes simples

- ▶ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- ▶ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 24h et dans un récipient fermé.
- ▶ Réservez les traitements complémentaires, tels adoucisseurs, "purificateurs" au seul réseau d'eaux chaudes sanitaires. Ils sont en effet sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.

“

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau peut être reproduite sans suppression ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

”

Ecole de Saint Julien Molin Molette

L'école a édité un journal, réalisé par tous les élèves. Voici quelques extraits du premier numéro, présentant les événements importants qui se sont passés à l'école pendant le premier trimestre 2004-2005.



INFS ECOLE INFS ECOLE

Enfants et parents ont fait le spectacle...

Le spectacle des « aventures de 3 petites gouttes d'eau » a été réalisé par les enfants et les parents de l'école de Saint-Julien.

classe de GS-CP

Une journée à ne pas rater !

Le vendredi 5 Novembre, la classe des CM s'est rendue en car au site archéologique de Soyons (en Ardèche) pour la journée. Cette sortie avait pour but de finir le travail qu'avait fait la classe sur la Préhistoire et de commencer celui sur l'Antiquité. Pour cela, les CM1-CM2 ont visité deux grottes, un musée et ont fait des fouilles archéologiques.



Les CM avec la guide devant la grotte de Néron.

LA CLASSE DE PS /MS est allée voir à cinémolette « L'enfant au grelot », conte de Noël. Charlie, le bébé du père Noël est tombé du traîneau et a été recueilli à l'orphelinat. Depuis ce jour, le père Noël est désespéré... Quelques élèves vous livrent leurs commentaires :

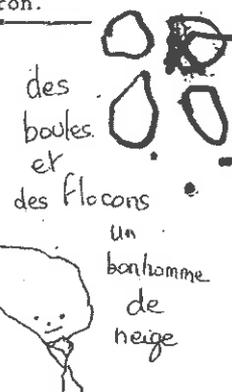
TITOUAN : Le père Noël a tombé son petit enfant du traîneau. Quand Charlie a fait son cauchemar, un Mr avait la tête en grelot.

LISON : C'était triste quand le bébé était tombé. J'ai tout aimé quand même.

MAXIME : J'ai bien aimé.

EMILIE : Moi aussi !

classe de PS-MS



En ballade à Saint-Julien

Avec notre classe de ce1 ce2 et celle de GS-CP, nous sommes allés nous promener dans un endroit super sympa.

Notre village était très joli parce qu'on était sur une colline.

On est passé devant les chevaux : il y en avait un qui avait 2 ans et demi.

Nous avons trouvé des champignons, des feuilles, des cailloux.

La promenade était bien.

classe de CE1-CE2



Foyer d'Accueil Médicalisé du Pilat

Les pages de ce projet se tournent les unes après les autres, en voici quelques-unes. La structure a changé ; la Maison d'Accueil Spécialisée n'existe plus, c'est aujourd'hui le Foyer d'Accueil Médicalisé qui lui a succédé. L'établissement est passé de statut associatif à celui d'intercommunal et donc public, assurant ainsi sa pérennité. Le personnel est donc passé sous statut de la fonction publique. Le département de la Loire assure désormais 60% du fonctionnement au côté de l'État. Yves TENTORINI a laissé la place de directeur provisoire à Gérard MOUTOT pour aller prendre les rênes d'un établissement de réinsertion sociale à Marseille. Le poste de directeur a été ouvert mais non encore pourvu au moment d'écrire ces quelques lignes.

Que nous réserve l'année 2005 ? Tout d'abord ce sera l'année d'achèvement du chantier de ce nouveau bâtiment dans le paysage pirailon, qui attire l'œil en arrivant d'Annonay ou de Maclas. Après environ un an et demi de travaux, l'ensemble (quarante chambres et locaux de travail) sera livré en février 2005.

Au centre de cette réalisation en trois volumes on trouve les locaux professionnels répartis sur deux étages avec accès de plain pied à l'extérieur du fait de la pente du terrain. La partie supérieure rassemble les services généraux (direction, secrétariat, accueil, salles de réunion), les salles de soins (bureau médical, infirmerie, rééducation fonctionnelle, balnéothérapie), des salles d'activités et la salle à manger avec vue sur la vallée. En dessous sont installés les cuisines, la buanderie, l'atelier d'entretien, les divers stockages et les vestiaires du personnel.

À chacun des deux étages de chacune des deux ailes se situent les espaces de vie avec dix chambres, une salle de séjour commune et les salles de bains et sanitaires. Vous avez bien fait le compte, ce seront



quarante personnes qui pourront y être hébergées dans des conditions de confort et de sécurité propres à leur handicap.

Au terme de cette réalisation on peut souligner la bonne intégration dans le paysage de cet important bâtiment qui sera livré dans des délais raisonnables. Nos remerciements à l'OPAC de St-Chamond, aux architectes ainsi qu'au directeur pour avoir suivi tout cela de près.

Fin février 2005 verra le début du déménagement. Cette opération, très attendue de tous, sera une page importante vers une nouvelle vie pour les personnes hébergées et des conditions de travail bien meilleures pour le personnel.

Le nouvel établissement accueillera quarante personnes handicapées, soit deux fois plus qu'actuellement. L'étude des dossiers d'admission est en cours pour compléter l'accueil. La priorité sera donnée aux habitants de la Loire puisque le Conseil Général est le premier financeur.

Dans le domaine du handicap, le ratio hébergés/employés est voisin de un. En doublant le nombre de lits, il faut donc aussi quasiment doubler les postes ouverts à temps plein. En prenant en compte les remplacements et temps partiels cela signifie qu'une cinquantaine de personnes travailleront à terme dans cet éta-

blissement. Un travail important de recrutement est donc en cours sous la responsabilité du directeur d'établissement. La priorité sera donnée à la compétence, l'expérience professionnelle et à la qualification.

Assurer le bien-être de quarante handicapés et fixer une cinquantaine d'emplois sur le long terme à St-Julien Molin Molette est un challenge réussi, nous sommes quelques-uns à en être fiers.

Pierre SCHMELZLE

Météo

Année, comme partout dans la région, convenable et productive.

Nombre de jours de pluie : 95 contre 77 en 2003 avec un mois d'août très orageux et pluvieux : 175 mm. Une autre période très pluvieuse entre le 25 octobre 04 et le 4 novembre 04 : 221 mm.

Total du pluviomètre : 893 mm contre 629 mm en 2003 ; avec 41 cm de neige contre 43 cm en 2003 ; 70 jours de gelée contre 62 en 2003.

Jour le plus froid : le 4 janvier avec sous abri mini -7,8° et maxi -2,7°.

Jour le plus chaud : le 2 août avec sous abri mini + 22,3° et maxi 31,2°.

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2005.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays.

Comme vous le savez, les enquêtes de recensement ont lieu désormais chaque année auprès d'une partie de la population.

L'enquête de recensement est préparée et réalisée par la commune. L'Institut National de la Statistique et

des Etudes Economiques (INSEE) organise et contrôle la collecte.

Cette méthode permettra de disposer chaque année d'une information nouvelle et récente sur la population et les logements.

Cette année, vous êtes concerné(e) par l'enquête de recensement et votre participation est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

La collecte se déroulera du 19 janvier au 20 février. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au

secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Communauté de communes des Monts du Pilat

Notre Communauté de communes s'est étoffée avec la venue des communes du canton de St-Genest-Mali-

faux. Elle s'appelle désormais Communauté de communes des Monts du Pilat et compte 16 communes repré-

sentées par 57 délégués, 8 commissions avec chacune 2 vice-présidents. Le maire de chaque commune est membre de droit de toutes les commissions.

Commission	Animation Vice-président	Représentant de la commune	Principaux objectifs
Économie	Régis Arnaud <i>Bourg-Argental</i> Geneviève Laporte <i>Jonzieux</i>	Jean-Louis Bariot Pierre Schmelzle	Zone d'activité : étude pour la création, extension. Dynamisation de l'artisanat et du commerce
Aménagement de l'espace	Charles Éric Barralon <i>St-Sauveur-en-Rue</i> Jean Gilbert <i>Marthes</i>	Pierre Bonnard	Participation au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de St-Étienne OPAH (Opération pour l'Amélioration de l'Habitat)
Voirie et déchets	Gérard Coillet <i>Bourg-Argental</i>	Claude Ragonneau	Déchetterie. Réflexion sur la collecte Signalétique dans la Communauté de communes
Tourisme développement	Marius Faurie <i>St-Sauveur-en-Rue</i> Emmanuel Courbon <i>Planfoy</i>	Claude Ragonneau	Hébergements individuels et collectifs Voies vertes et pistes cyclables Relations avec les offices de tourisme
Tourisme activité	André Tardy <i>Le Bessat</i> Bruno Cade <i>Burdignes</i>	Bernard Vernay	Espace Nordique
Agriculture Environnement	Gilles Fechner <i>La Versanne</i> Jean Audouard <i>St-Romain</i>	Paul Thiollière André Lachal	Aménagement des rivières Énergie renouvelable Charte paysagère
Culture et action sociale	Daniel Mandon <i>St-Genest</i> Pierre Tardy <i>Bourg-Argental</i>	Josette Osternaud Paul Thiollère	Relations avec les centres musicaux, sociaux, culturels
Communication TIC	Monique Vigouroux <i>St-Genest</i> Pierre Schmelzle <i>St-Julien-Molin-Molette</i>	Pierre Schmelzle	Communication interne et externe Internet Haut Débit

Maison des Associations

L'année 2004 a vu l'achèvement, la mise en service et l'inauguration de la « Maison des associations ».

L'achèvement est un bien grand mot puisque le dernier étage est toujours en travaux. Et puis dans l'achèvement il y a une notion de fin, de but ultime, ce qui ne

correspond guère au commencement de la carrière souhaitée à cette réalisation. Littré définit l'achèvement comme « la perfection dont un ouvrage est susceptible ». Loin de nous la pensée de rejoindre la perfection qui, comme chacun sait, n'est pas de ce monde. Nous dirons donc : l'année 2004 a vu l'accouchement dans la longueur...

La mise en service a été rapidement effective pour le centre multimédia et son animateur, Jérôme, qui a gagné en espace et en confort. N'était-ce l'éloignement concomitant de la cafétéria municipale, le renouveau du service friserait la perfection !

Les accros de la bibliothèque n'ont que peu regretté leur plain-pied en accédant simultanément au plein champ et à la pleine lumière. Si Paris vaut bien une messe, le bonheur de lire vaut bien quelques marches.

Les salles de réunion, bien agréables au demeurant, pèchent par une



acoustique pour le moins perfectible. Au rez-de-chaussée, la salle d'exposition a subi son premier vernissage le 2 juillet avec une exposition fort appréciée d'aquarelles d'Odile Gattet, avant d'en accueillir beaucoup d'autres.

Face à cette galerie d'exposition, le Syndicat d'Initiative réalisait sa première saison estivale dans des locaux exclusivement réservés à l'accueil touristique.

Cette maison fut inaugurée le 16 juillet lors d'une cérémonie itinérante présentant aux grands (!?) de ce monde les dernières réalisations municipales : la salle de cinéma « la Passerelle », les terrains de tennis et l'espace multi-sports du Pré-Martin. Bel après-midi d'été au buffet bien achalandé.

Souhaitons de bonnes années à cette réalisation et que chaque Pirailon puisse y trouver son petit coin de paradis !

Gendarme, pourquoi pas vous ?

La gendarmerie est composée de militaires professionnels de la sécurité qui sont au cœur de l'événement, au contact de la population et au service du citoyen.

À ce titre elle accomplit des missions multiples et variées (police administrative, police judiciaire, assistance et secours aux blessés, concours aux autres ministères...)

Pour remplir ces missions, elle recrute de 18 à 36 ans, des femmes et des hommes ; officiers, sous-officiers, gendarmes adjoints ainsi que des techniciens pour ses branches de : mécanique automobile, affaires immobilières, imprimerie, armurerie et secrétariat.

La formation en école militaire est rémunérée.

Pour en savoir plus, s'adresser au :

gendarme GEANDEL du bureau du recrutement de la gendarmerie du groupement de la Loire, 16 rue Claude ODDE - 42000 ST-ÉTIENNE - Tél : 04 77 92 81 10

Éloge du cantonnier

François, notre Maire à tous, a, dans ses vœux aux associations, rendu hommage aux employés municipaux, louant leur affabilité même envers les plus grincheux de nos concitoyens.

Beaucoup d'entre nous propagent l'image dévoyée du cantonnier usant surtout les manches à s'appuyer dessus. Les côtoyant de près et leur fournissant des listes interminables de travaux minuscules, répétitifs ou invisibles, je me joins volontiers à l'hommage du premier magistrat.

Qui récolte les crottes quotidiennes des chiens de maîtres indéclicats ?

Qui extrait du clocher les pigeons venus chercher là une dernière demeure ?

Qui, au lendemain de festivités, retire des wc publics les canettes égarées ?

Qui nettoie les reliefs de poubelles sorties à contretemps et éventrées par des animaux généralement domestiques divaguant dans les rues ?

Qui, avant l'aube, sale les rues verglacées, que ce soit dimanche ou lundi ?

Qui, vingt fois, dans les jardinières, replante des géraniums déracinés par quelque idiot aviné ?

Qui répare les bacs à fleurs furieusement carambolés par des automobilistes atrabilaires ?

Et je pourrais, dès potron-minet, dérouler, sans en avoir fini ni à vêpres ni à l'angélus du soir, la litanie des œuvres cantonnières.

Il est aussi des travaux d'aménagement ou de réfection plus gratifiants et que chacun a pu constater.

Quand ils prennent avec philosophie les petits griefs que d'aucuns leur prodiguent, je pense à ce petit couplet de Georges Brassens :

*« Les Jean-foutre et les gens probes
médisent du vent furibond*

Qui rebrousse les toits

détrousse les bois

retrousse les robes

Les Jean-foutre et les gens probes

le vent je vous en réponds

s'en soucie et c'est justice

comme de colin-tampon. »

Nature de la pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Extrait d'acte de naissance	À la mairie du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms, date de naissance	Gratuit ⁽¹⁾
Extrait d'acte de mariage	À la mairie du lieu de mariage	Indiquer : nom, prénoms, date du mariage	Gratuit ⁽¹⁾
Extrait d'acte de décès	À la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer : nom, prénoms, date de décès	Gratuit ⁽¹⁾
Carte d'identité (valable 10 ans) délai d'obtention : 1 mois environ	Mairie du domicile	2 photographies récentes non découpées, non scannées, 1 extrait d'acte de naissance, 1 justificatif de domicile, prise d'empreinte	Gratuit
<i>Compte-tenu du délai pour l'obtention de la Carte nationale d'identité, il est conseillé de déposer le dossier de demande longtemps à l'avance en cas de besoins impérieux (départ à l'étranger, examens...)</i>			
Passeport (valable 10 ans) délai d'obtention : 10 jours environ	Mairie du domicile	2 photographies récentes, 1 timbre fiscal de 60 €, 1 justificatif de domicile, 1 extrait d'acte de naissance	60 €
Duplicata livret de famille	Mairie du lieu de mariage		
Légalisation de signature		Apposer la signature à la mairie	Gratuit
Autorisation de sortie du territoire des mineurs	Mairie du domicile	Carte d'identité du mineur et livret de famille	Gratuit

(1) : joindre une enveloppe timbrée pour envoi par correspondance

Attention

FICHES D'ÉTAT CIVIL

Les fiches d'état civil, qu'elles soient individuelles ou familiales sont supprimées. Elles ne doivent plus être demandées aux citoyens. Par quoi les fiches d'état civil sont-elles remplacées ?

Pour justifier de son état civil, il suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille, de sa carte nationale d'identité, de son passeport, de sa carte d'ancien combattant, de sa carte d'invalidité de guerre ou de sa carte d'invalidité civile.

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

Les justificatifs de domicile sont supprimés. Les citoyens n'ont plus à fournir de justificatifs de domicile. Il leur suffit de déclarer leur domicile à l'administration qui le demande. Sauf pour ce qui concerne :

- l'obtention d'une carte nationale d'identité sécurisée ou d'un certificat de nationalité
- l'obtention d'un titre de voyage ou de circulation (passeports, sorties du territoire, titre de circulation républicain, etc.)
- l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil

- l'inscription sur les listes électorales
- l'inscription scolaire et universitaire.

CERTIFICATIONS CONFORMES

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française. Désormais, une photocopie lisible du document original suffit.

En conséquence les certifications ne seront plus délivrées sauf si une administration étrangère le demande.

Les employés communaux

Service Administratif

Eliane Martin, *Secrétaire de Mairie*

Marie-Claire Bruyère, *Agent administratif qualifié*

Service Technique

Christian Dorel, *Agent technique principal*

Laurent Richard, *Agent d'entretien qualifié*

Jean-Paul Geourjon, *Agent d'entretien*

Bernard Escoffier, *CEC* entretien-rénovation des bâtiments*

Monique Cellard, *Agent d'entretien (nettoyage salle des fêtes, aide surveillance cantine)*

Service École - Cantine - CLSH*

Yvette Grenier, *ATSEM*, Responsable animation CLSH (cantine + garderie périscolaire) + ménage Mairie*

Magali Cancade, *ATSEM, Aide maternelle + cantine + CLSH*

Monique Quiblier, *ATSEM, Aide maternelle*

Jérôme Charrat, *Emploi jeune : Inforoutes de l'Ardèche*

Céline Delgado, *Agent d'animation*

Allo, service public : 3939

(0,12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe)

La première réponse
à vos questions administratives

Du lundi au vendredi de 8h à 19h
et le samedi de 9h à 14h
www.service-public.fr

* CEC : Contrat Emploi Consolidé

* ATSEM : Agent Territorial Spécialisé École Maternelle

* CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement

Décès

ROUCHOUZE Henri Marius Auguste, le 4 janvier 2004, âgé de 82 ans, époux de Henriette Yvonne ORIOL, St-Julien-Molin-Molette, 80 rue de la Modure

COSTE Marcel Pierre Henri, le 8 janvier 2004, âgé de 76 ans, célibataire, St-Julien-Molin-Molette, Maison de retraite

MARTINAUD Odette Marie Antonia, le 13 janvier 2004, âgée de 80 ans, veuve de Jean Pierre Marius BRUNON, St-Julien-Molin-Molette, Maison de retraite

PEYRACHON Marie Augustine, le 26 janvier 2004, âgée de 93 ans, veuve de Louis Jules Auguste CHOMÉRAT, St-Julien-Molin-Molette, 3 Espace aux Six Fontaines

LAURENÇON Maria Françoise, le 3 février 2004, âgée de 83 ans, veuve de Claude MIALLET, St-Julien-Molin-Molette, Maison de retraite

ODOUARD Marie-Louise Joséphine, le 12 février 2004, âgée de 90 ans, célibataire, St-Julien-Molin-Molette, Maison de retraite

MOULIN Marius Francis, le 11 février 2004, âgé de 89 ans, veuf de Marie Joséphine ROBERT, St-Julien-Molin-Molette, Maison de retraite

POULENARD Madeleine Marie Pierrette, le 26 avril 2004, âgée de 91 ans, veuve de Marcel Joseph ROCHE, St-Julien-Molin-Molette, Maison de retraite

GIRODET Hélène Antoinette Elisabeth, le 26 juin 2004, âgée de 69 ans, épouse de Paul Antoine DOREL, St-Julien-Molin-Molette, Coron

DESPINASSE Lucien Camille, le 25 juin 2004, âgé de 93 ans, veuf de Marie Joséphine FAURE, St-Julien-Molin-Molette, 6 Avenue des Ateliers

MARTIN Manuel, le 25 juillet 2004, âgé de 84 ans, célibataire, St-Julien-Molin-Molette, Maison de retraite

PEYRACHON Georges Joannès, le 9 août 2004, âgé de 72 ans, veuf de Jeannine Antoinette MARLHES, St-Julien-Molin-Molette, 35 Avenue de Colombier

CHAMARD-BOUDET Augusta Marie, le 13 août 2004, âgée de 79 ans, célibataire, St-Julien-Molin-Molette, Maison de retraite

RODIER Christian Marc Gabriel, le 13 août 2004, âgé de 53 ans, St-Julien-Molin-Molette, 21 rue du Fau-bourg

ROBERT Emile, le 18 août 2004, âgé de 84 ans, veuf de Marie Louise PETIT, St-Julien-Molin-Molette, Maison de retraite

DUMAS Marie Joséphine Paulette, le 18 septembre 2004, âgée de 83 ans, veuve d'Albert Maurice Marie COUPAT, St-Appolinard (Loire), Le Bourg

RAMIREZ Ludovic Antoine, le 19 septembre 2004, âgé de 26 ans, célibataire, Vernosc-lès-Annonay (Ardèche), Vert

GIBERT Marie Mathilde, le 28 septembre 2004, âgée de 97 ans, veuve de Charles Jean MARTIN, Sôrbiers (Loire), 6 rue René Cassin

RANDON Anne Marie Louise, le 3 novembre 2004, âgée de 95 ans, Veuve de Jean Louis Claude Marius ALLOUAT, Serrières (Ardèche), 100 rue Michel Gautier

THOMASSIAN Chantal Monique, le 4 novembre 2004, âgée de 41 ans, célibataire, St-Julien-Molin-Molette, Foyer d'Accueil Médicalisé

BOURRIN Lucien Jean Alfred, le 23 novembre 2004, âgé de 90 ans, veuf d'Alice Marie Baptistine VALLOT, Roisey (Loire), Brossainc

MADIESSE André Gilbert, le 21 novembre 2004, âgé de 53 ans, époux d'Elisabeth Albertine ROUSSEAU, St-Julien-Molin-Molette, 20 rue de Taillis-Vert

Mariages

REYNAUD Fabrice et CANCADE Blandine Paule Renée, le 12 juin 2004

PAGES-BELTRAN Nicolas et DEHAYS Virginie Vanessa, le 26 juin 2004

VIAL Cédric et LACHAL Florence, le 4 septembre 2004

Naissances

DEBOST Clarisse Suzanne Juliette, née le 19 janvier 2004 à St-Étienne (Loire)

VALLET Ghislain Antonin Christophe, né le 13 mars 2004 à Annonay (Ardèche)

BRUNON Chloé, née le 22 avril 2004 à St-Étienne (Loire)

PERRIN Maé, née le 8 mai 2004 à Annonay (Ardèche)

PERON Lola Zoé Clémentine, née le 17 mai 2004 à Annonay (Ardèche)

NÉRI Reychy Diego, né le 5 juin 2004 à Annonay (Ardèche)

THOUZÉ Jérémy Patrick, né le 15 juin 2004 à Annonay (Ardèche)

MOREL Loris Yannick, né le 22 juin 2004 à Annonay (Ardèche)

REYNAUD Typhanie, née le 1^{er} août 2004 à Annonay (Ardèche)

DOREL Elona Marie-Ange Michaëlla, née le 20 novembre 2004 à Sainte-Colombe (Rhône)

PIROUD Célia Elisabeth Anita, née le 29 novembre 2004 à Annonay (Ardèche)

GONNET Thelma, née le 16 décembre 2004 à Bourgoin-Jallieu (Isère)

NÉRI Ilhan, né le 28 décembre 2004 à Annonay (Ardèche)



Chloé



Ghislain



Elona



Maé



Thelma



Loris



Clarisse



Typhanie



Florence et Cédric



Blandine et Fabrice



Virginie et Nicolas

Tennis Club Pirailon

Pour cette nouvelle saison qui a débuté courant octobre, le TC Pirailon compte dans ses rangs une cinquantaine de licenciés qui s'adonnent régulièrement à la pratique du tennis. Comme toujours, les activités du club tournent autour de l'école de tennis et des différentes compétitions qui se déroulent tout au long de l'année.

L'école de tennis

Pour les enfants à partir de 4 ans est mise en place une section « mini-tennis », qui permet aux tout petits d'avoir une approche ludique du tennis par différents jeux de balles, parcours de motricité... Les cours ont lieu les mercredis après-midi et sont encadrés par Xavier SEUX, jeune bénévole du club.

Les plus grands et les adultes sont quant à eux répartis dans différents groupes en fonction de l'âge et du niveau de chacun. À ce jour, nous avons 7 groupes de niveau débutant (adultes et enfants) à compétition. L'encadrement de la totalité de cet enseignement (10 heures/semaine) a été confié à Stéphane Valentin, moniteur diplômé d'état, permettant ainsi l'accès à tous à un enseignement de qualité. Les cours ont lieu les mardis soirs en nocturne et les samedis matins.

Les différentes compétitions

Il existe de nombreuses compétitions pour tous les âges et tous les niveaux. Les enfants peuvent participer au championnat de la Loire par catégorie d'âge et un circuit de



tournoi existe dans la Loire.

Les dames peuvent avoir une approche conviviale de la compétition avec les « raquettes madame Figaro » qui s'adresse aux débutantes. Nous avons une équipe inscrite lors de la dernière édition de ces rencontres.

Les championnats de la Loire par équipe qui se déroulent chaque année au printemps représentent le temps fort de la vie du club. Trois équipes sont engagées (2 masculines et 1 féminine). L'an dernier, l'équipe 1 a terminé 1^{ère} de sa poule et accède à la 3^e série départementale.

L'ensemble de ces compétitions auquel s'ajoutent les différents tournois individuels ont permis le classement de plusieurs joueurs :

- Stéphane Valentin 5/6
- Xavier Seux 15/5
- JM. Riffard 15/5
- P. Billaudel 30/1
- JJ. Mallein 30/3
- JM. Coffy, P. Trouillet 30/4
- S. Trouillet 30/5
- Cécile Coffy, Marianne Coffy, Annabelle Seux 30/5

Projets 2005

Avec l'éclairage des courts prévu début 2005, l'ensemble des cours de l'école de tennis pourront se dérouler à St-Julien permettant ainsi une utilisation optimale de nos nouvelles installations.

La possibilité de jouer en nocturne nous permet également d'envisager l'organisation d'un tournoi homologué. Il se déroulera au mois de septembre et devrait donner l'occasion d'assister à des parties de grande qualité.

La réservation des courts se fait auprès du Bar des Arcades, il en coûtera 5 € de l'heure pour les non licenciés. La licence (60 €/an) donne accès aux terrains sans limitation.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les responsables suivants :

JM. Riffard : 04 77 51 51 69

P. Billaudel : 04 77 51 50 47

Nous serions très heureux de vous compter parmi nous.

Bonne année tennistique à tous !

Le Bureau

Cercle Jeanne d'Arc

**Créé en 1905,
le Cercle Jeanne d'Arc
fêtera cette année
son 100^{ème} anniversaire.**

Un siècle d'existence est une étape importante pour cette association qui regroupe encore à l'heure actuelle quelque 200 membres cotisants.

Voici donc le calendrier des principales festivités pour cette année 2005 :

12 février : concours de coinche

19 mars : concours de belote

5-6-7-8 mai : fête du centenaire

15 août : concours de pétanque organisé avec l'ADMR

27 août : concours de pétanque inter-sociétés

10 septembre : concours de pétanque en tête à tête (Challenge Jean Pierre Chomérat)

3 décembre : concours de loto.



ADMR : l'Association du service à domicile

L'association locale de St-Julien-Molin-Molette forme, avec les 59 associations de la Loire, une chaîne continue d'entraide, qui passe par votre commune. Elle permet également la création d'emplois dans votre région.

Sur votre commune nous aidons le public suivant :

- **Familles** : en cas de maladie, hospitalisation, décès d'un membre de la famille, grossesse, naissance, difficultés sociales... Une aide appropriée sera apportée en fonction de chaque situation (par l'assoc. ADMR Les Trois vallées 04 77 51 57 12).

- **Personnes handicapées** pour une aide au lever, au coucher, aux déplacements, à la toilette, préparation du repas, entretien du logement et du linge...

- **Personnes âgées** :

- Service d'aide à domicile : une aide matérielle est apportée sous forme de service ménager, courses, repas, entretien du linge... mais aussi une présence et un soutien moral).

- Le service de téléassistance FILIEN qui relie les bénéficiaires 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à des hôtesses téléphoniques. Ces personnes sont à l'écoute et peuvent appeler quelqu'un pour mettre en œuvre les secours (voisins, famille, médecins, pompiers).

La présence de l'ADMR sur 291 communes de la Loire est un atout qui permet aussi de proposer une



réponse de proximité. Les 60 années de présence de l'ADMR dans la Loire nous permettent de répondre au mieux aux besoins de chacun.

L'ADMR privilégie avant tout l'établissement d'une relation qui humanise les interventions quotidiennes et apporte une dimension d'échange et de reconnaissance mutuelle entre la personne aidée, le bénévole et le professionnel d'intervention. Bénévoles et salariés assurent une action complémentaire auprès des personnes :

- Le bénévole par son action d'accompagnement, son sens de l'entraide et son ouverture à tous les partenaires locaux.

- Le salarié par son intervention, sa présence au quotidien et la relation qu'il noue avec la personne au travers des tâches accomplies.

Ces relations privilégiées humanisent les interventions quotidiennes car elles s'appuient sur le « triangle d'or » cher à l'ADMR : un équilibre entre l'action du bénévole, celle du professionnel et celle de la personne aidée.

Des professionnels à votre service

Les services ADMR demandent de plus en plus de compétences pour

offrir aux personnes aidées la qualité, la tranquillité et la sécurité qu'elles attendent. Les associations locales ADMR de la Loire emploient 960 salariés. Chaque année, l'ADMR contribue à la création d'emplois.

L'ADMR développe les compétences de ses salariés et les fait bénéficier de formations reconnues.

Des bénévoles à votre écoute.

Ils sont 600 à s'engager au quotidien auprès des familles, des enfants, des personnes âgées, handicapées ou malades. 600 bénévoles, hommes et femmes à tisser chaque jour des liens humains et sociaux dans les villes et les villages de la Loire. À l'ADMR, chaque association locale est animée et gérée par une équipe de bénévoles bien implantés dans leur localité : ils connaissent ses habitants, ses institutions, son économie.

Les responsables de l'ADMR sont sur le terrain et répondent aux appels de chacun. Créer un lien efficace et chaleureux, c'est la volonté commune et quotidienne des bénévoles de l'ADMR.

Pour en savoir plus sur nos services, ou nous rejoindre en tant que bénévole, contactez :

*Mme OSTERNAUD Josette
04 77 51 57 72*

*Mme DESSEUX Michèle
04 77 51 56 66*

Vous pouvez visiter notre site internet : <http://www.admr.org>

Les Ateliers Liberté

Les Ateliers Liberté sont des ateliers ouverts à tous pour exercer la sculpture, la peinture et le dessin. Ils ont lieu une fois par semaine. En groupe ou en individuel.

La sculpture sur bois se pratique avec Jacques Labrot le lundi de 17 h à 19 h. La peinture, le dessin et la peinture sur soie avec Yannick Le Tord le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30.

Ces ateliers existent depuis de nombreuses années et sont reconnus pour leur efficacité conviviale. C'est-

à-dire que l'on exerce et l'on apprend dans une ambiance de liberté et d'amitié.

*Contact : 04 77 51 53 23
mail : yletord@free.fr
5, rue Vieille.*





Syndicat d'initiative

L'année 2004 aura été marquée pour nous par l'inauguration de la Maison des Associations et par là-même du nouveau local du Syndicat d'Initiative. Ce local parfaitement bien situé au cœur du village aura permis de recevoir en période estivale près de 1700 visiteurs (touristes, habitants de St-Julien et des communes avoisinantes).

Ouvert à tous, le Syndicat d'Initiative peut fournir toutes les informations en sa possession : touristiques, culturelles, artistiques, locales, et distribuer gratuitement la documentation correspondant aux loisirs de toute nature sur le village et plus généralement sur le Parc du Pilat et ses Villes Portes, sur Saint-Étienne, l'Ardèche Verte, et sur maintes communes du département.

Comme les années précédentes, le Syndicat d'Initiative a voulu clore l'année par deux manifestations :

• **le 8 décembre**, la décoration des vitrines réalisée par les commerçants, a servi de thème à un

concours de dessins permettant aux plus talentueux de nos artistes en herbe d'être récompensés.

• **Le 19 décembre, le Marché de Noël** regroupant près d'une trentaine d'exposants, a attiré encore beaucoup de visiteurs. La publicité de ce marché a été assurée par une très belle affiche conçue et réalisée par Bijou le Tord que nous tenons à remercier.

Que soient remerciés également tous les bénévoles qui nous ont aidés pour l'accueil au Syndicat d'Initiative et pour l'organisation et la tenue du Marché de Noël.

Encore mieux assurer l'accueil et l'information touristique et continuer à participer activement ou apporter notre aide à toutes les manifestations qui permettent de bien faire connaître notre village, doit être notre objectif pour le futur. Toute l'équipe du Syndicat d'Initiative souhaite à tous une très bonne nouvelle année.



Club Joie de Vivre

Si vous passez dans la rue Vieille, au n° 8 de l'immeuble "Le Ternay" en rez-de-chaussée, il vous suffira de franchir la porte inscrite « CLUB » pour obtenir la bienvenue au groupe et adhérer à notre Association si vous souhaitez participer à nos activités qui se déroulent tous les jeudis à partir de :

- 14 h 30 pour nos rencontres loisirs
- 17 h 30 pour ceux et celles qui désirent participer à la séance de maintien en forme.

Nos séances jeux comportent en particulier cartes, scrabble, "rumikub" en rami des chiffres et rami des lettres. Possibilités d'autres jeux de société...

Parmi nos activités 2004, mentionnons certaines sorties, voyages ou autres moments festifs :

- voyages : Italie en mai, Espagne (Costa Brava) en septembre.
- repas annuel du Club à OZON le 6 juillet.
- journée publicitaire avec repas et loto en décembre.
- sortie spectacle Cirque de Chine, Annonay en novembre.
- séance projection par vidéo (quelques séquences animées, photos souvenirs).
- Marche, promenade et détente tous les mardis après-midi.

Pour l'année 2005 :

- notre Assemblée générale du 20 janvier avec en clôture le tirage des Rois.
- un concours de belote organisé à la salle des fêtes le 20 février.

Invitons cordialement les participants à venir nombreux. Par le présent bulletin, nous transmettons nos remerciements à tous les bénévoles qui participent aimablement au bon fonctionnement du Club ainsi qu'à tous les adhérents qui rejoignent nos activités.





Le Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes prépare une nouvelle saison.

Tant bien que mal le Comité des fêtes de Saint-Julien poursuit son bonhomme de chemin. Malgré ses deux ans d'existence, il n'a pas encore pris sa vitesse de croisière, mais néanmoins il n'est pas resté inactif, loin s'en faut : organisation de la Fête nationale, représentation

théâtrale, matinée bœuf à la flamande ont été les points marquants de cette nouvelle saison. Le Comité des fêtes se veut aussi un collaborateur pour les autres associations locales. Pour ce faire, il vient de faire l'acquisition d'un chapiteau flambant neuf qui donne entière satisfaction aux responsables. De plus, cette structure mobile peut se pourvoir d'autres éléments qui, par la suite,

viendront augmenter de façon très sensible la surface de l'installation. Il est certain que cet achat ne pouvait être supporté à l'heure actuelle par les seules finances du Comité des fêtes. Plusieurs groupements comme le Cercle Jeanne d'Arc, la Boule du Ternay et l'Amicale des Sapeurs-pompiers sont intervenus efficacement pour doter le milieu associatif de ce matériel. L'année 2005 débutera avec une première réunion pour recruter de nouveaux membres dans le conseil d'administration, notamment en renfort féminin. Ensuite seront envisagés : soirée théâtrale, matinée moules-frites, concours de belote... À l'automne prochain, il faudra se pencher sérieusement sur l'établissement d'un calendrier des fêtes, outil indispensable pour dresser un programme de festivités en collaboration étroite avec toutes les sociétés pirailloises.

Voilà où en est le Comité des fêtes de Saint-Julien-Molin-Molette qui compte sur l'appui de tous les villageois pour perpétuer le dynamisme de ce petit coin du Pilat.

Bibliothèque municipale

Depuis mars 2004, la bibliothèque est installée au 1^{er} étage de la Maison des associations. Les nouveaux locaux sont clairs, agréables, propres et fonctionnels. Un complément de mobilier a été fourni par la

Médiathèque départementale et par la commune.

Trois personnes sont venues renforcer notre équipe. Au total, ce sont maintenant 9 bénévoles qui assurent à tour de rôle les permanences de prêt et l'entretien des livres. 84 familles sont abonnées. L'été, les vacanciers sont aussi de fidèles lecteurs.

La somme allouée par la municipalité

permet d'acheter chaque année 150 à 200 volumes.

Chaque trimestre, le bibliobus passe et remplace environ 200 volumes adultes et enfants. Actuellement, c'est un fonds de 5000 volumes environ qui est à la disposition des lecteurs.

La bibliothèque est ouverte à tous avec un droit d'inscription de 8 € par famille et par an (ou 4 € pour 6 mois). Les livres sont prêtés gratuitement pour trois semaines. Nous demandons à nos abonnés de faire leur possible pour respecter ce délai afin de ne pas pénaliser les autres lecteurs.

Jours et heures d'ouverture :

- **dimanche** de 10 h à 11 h 45
- **mercredi** de 15 h 30 à 16 h 30 (du 1^{er} novembre au 30 avril)
ou de 17 h à 18 h (du 1^{er} mai au 31 octobre)
- **vendredi** de 17 h 30 à 19 h.



Depuis 6 ans,

L'Oreille est Hardie...

Côté public, l'Oreille fut Hardie en 2004 :

- au percutant mois de mars, une soirée drôle et percussive avec *Les Frères Duchoc* et *Kady Diarra*,
- au beau mois d'avril, la découverte de *Pankissi* et sa musique venue tout droit de Tchétchénie (concert en partenariat avec Radio d'Ici),
- à l'étonnant mois de mai, l'accueil de *Goane*, 4 jeunes Lillois et leur style rock-électro-acoustique-inclassable,
- au rythmique mois de juin, des sonorités d'Amérique latine avec *Caleuche* (prononcez : Kaléoutché !),
- à l'estival mois de juillet, un p'tit air de guinguette devant l'usine Sainte-Marie pour fêter l'arrivée de l'association « Ah ! » et son expo d'art contemporain,
- au lointain mois d'août, deux jours de plongeon dans le grand Sud, avec la 5^{ème} édition du Festival Plein Sud (organisé en partenariat avec Angataâ Production) et au programme : *Les Tambours des Ancêtres*, *Mama-roots*, *Tempo Forte* et *Le Printemps des Andes*,
- au charmant mois de septembre, la cocasserie du *Sophie Gentils Trio* mêlant chanson, poésie et musique classique,

- au nerveux mois d'octobre, soirée rock avec *Les Indécis* et *Shaman Tribu*,

- à l'envoûtant mois de novembre, le passage soufflant du *Trio Zéphyr*, trio à cordes et cordes vocales à la clé (concert en partenariat avec *Une Ile au Large*),

- au festoyant mois de décembre, la découverte d'un *Gaspard Batlik* aux mots qui piquent et d'un *Fred Radix Trio* fort sympathix !

Côté coulisses, l'Oreille est tout aussi Hardie, et continue d'accueillir en répétition les groupes de musique locaux, et de recevoir en résidence des artistes et techniciens, que ce soit pour la création d'un nouveau spectacle ou la préparation technique en amont d'une tournée.

Enfin, côté studio d'enregistrement, l'Oreille n'en demeure pas moins Hardie, avec six albums enregistrés en cette année 2004.

Si vous souhaitez soutenir nos actions, si vous aimez faire voyager vos oreilles ou tout simplement passer un bon moment musical, bienvenue lors de nos prochains rendez-vous :

- dimanche 6 février à la découverte de *Raduza*, « la voix de Prague » (victoire de la musique 2004 en Tchéquie),

- et vendredi 8 avril : soirée événement organisée en partenariat avec Angataâ Production : la venue de *TINARIWEN* rock-blues touareg, avec *Kady Diarra* (musique du Burkina Faso) en première partie... Dès 20 h 30, la salle des fêtes de Saint-Julien-Molin-Molette aura un sacré p'tit air de sud avant le « Plein Sud » traditionnel de votre dernier week-end d'août !

Contact :

L'Oreille est Hardie
20 rue Neuve (Parc Dussuc)
04 77 51 58 51
oreillehardie@hotmail.com

La Boule du Ternay

La Boule du Ternay a eu la tristesse de perdre son trésorier Jo PEYRACHON et présente une nouvelle fois ses condoléances à sa famille.

Notre association a la satisfaction d'avoir une centaine de sociétaires, 411 licenciés et 60 membres. Les résultats sportifs ont récompensé l'assiduité de ses membres en rapportant de nombreux concours à Pélussin, Maclas, St-Appolinard, Bourg-Argental, St-Clair-du-Rhône et St-Sauveur-en-Rue.

Le but d'honneur a été emporté brillamment par le jeune cadet Maxime RICHARD et nous le félicitons pour cette victoire.

Suite à sa demande notre président Jean BONNARD a souhaité se retirer, et donc ne pas renouveler une nouvelle mandature. Les membres de bureau actuels le remercient très vivement, lui et Loulou CELLARD, les deux anciens présidents, pour le travail énorme qu'ils ont accompli tous deux pendant de nombreuses années au sein de notre association.

Le bureau actuel est composé de Marcel TOURTON, Nicolas TILLMANN, Laurent RICHARD, Eric GACHE, Luc COROMPT, Michel CHATELON, Roger MERLE (secrétaire adjoint), Jean PICHON (secrétaire), Pierre GAMET



Festival Plein Sud 2004 : le Printemps des Andes en été à Saint-Julien-Molin-Molette !

(trésorier), Gilbert BERNARD (vice-président), et Jean-Louis BARIOT (Président).

En 2005, notre association aura 7 membres classés en 3^{ème} division et nous organiserons 9 concours : le 28 mars lundi de Pâques (sociétaires et amis), le 30 avril concours du centre de formation du Pilat, les 9 et 10 avril éliminatoires du championnat de France en simple, le 1^{er} mai le concours intersociété, le 2 juillet le



challenge Michel et Louis CELLARD, le 16 juillet le challenge VILLON, le 21 août le challenge Jeanine FANGET (sociétaires et amis), le 17 septembre la coupe PICHON, le 18 septembre le challenge Jean-Charles GAMET (sociétaires et amis). De début avril à fin octobre, nos sociétaires ont le plaisir de se retrouver tous les mardis après-midi pour disputer quelques parties. Si vous le désirez vous pouvez vous

joindre à nous, il n'y a pas de demande de certificat d'aptitude, seul le plaisir de se retrouver ensemble est souhaité.

N'hésitez pas à vous essayer à ce sport qui peut se pratiquer de 7 à 127 ans, nous aurons le plaisir de vous accueillir, seules la sympathie et la bonne humeur sont sollicitées.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le vendredi 28 janvier 2005.



FNACA

Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie. Comité de Saint-Julien-Molin-Molette.

Qui sont les adhérents FNACA ? Né entre 1932 et 1943, vous avez participé à la guerre d'Algérie ou aux combats du Maroc et de la Tunisie entre 1952 et 1962. Vous êtes membre de la FNACA. Seule association spécifique à notre génération, totalement indépendante à l'égard des pouvoirs publics et de tout parti politique.

Malgré les 30.000 morts et les 25.000 blessés ou malades, 70.000 seulement sont pensionnés. Les gouvernements qui se sont succédé à la tête de l'État refusent toujours de reconnaître la plupart de nos droits et ce depuis 1962, fin de la guerre d'Algérie.



Néanmoins l'action menée nous a permis d'obtenir la reconnaissance du principe de notre qualité de combattant avec l'attribution de la carte, malheureusement de façon encore trop restrictive et plus récemment la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Notre fédération demande depuis toujours :

– la reconnaissance de la date du 19 mars 1962, "Cessez le feu" ayant mis

fin à la guerre d'Algérie, comme journée officielle du souvenir et du recueillement à la mémoire de toutes les victimes civiles et militaires.

– de justes conditions d'attribution de la carte du combattant : 4 mois minimum de présence en Tunisie au Maroc ou en Algérie entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962.

– la réévaluation du montant de la retraite du combattant.

B. VERNEY



Sou des Ecoles

Composition du bureau

Président : Jean-Louis PERON

Vice-présidente : Marie-Ange SAGE

Trésorier : Laurent BEFORT

Trésorière adjointe : Patricia DELOR

Secrétaire : Sylviane GRENIER

Secrétaire adjointe : Florence FAYARD

Le Sou des écoles se porte bien grâce aux parents d'élèves très actifs et au soutien de tous les amis de l'école.

- Le SOU a entamé sa saison en octobre avec la deuxième édition de la *Molinette* qui a rencontré un vif succès avec 527 randonneurs.
- Le 28 novembre se déroulait le concours de belote avec 36 doublettes.

• Le 11 décembre, à la « Passerelle », les enfants nous ont offert un superbe spectacle de Noël à travers un conte *Les Trois gouttes d'eau*. Il a été l'aboutissement d'une coopération entre enseignants et parents avec la complicité de tous les parents « artistes » qui nous ont fait

partager généreusement leurs connaissances du monde du spectacle. Cette année, la hotte du Père Noël était chargée de vélos pour la cour de l'école.

- Deux autres manifestations à venir :
 - Samedi 5 ou 12 mars : Carnaval et vente de fleurs.
 - Samedi 25 juin : Fête de l'École.
- Toutes ces manifestations permettent d'offrir aux enfants de St-Julien une année scolaire riche en activités : cinéma, spectacles, cadeaux de Noël et tout particulièrement une classe verte au printemps 2005 pour les CE1 et CE2.



Meilleurs vœux à tous !





Rayon de Soleil

“Rayon de Soleil” un soutien indispensable pour la Communauté des Sœurs Blanches en Tunisie

“Rayon de Soleil” soufflera cette année sa troisième bougie. Beaucoup de personnes ignorent la démarche humanitaire du groupement en faveur de cette communauté des sœurs blanches. Il faut savoir que cette mission est située à une douzaine de kilomètres de la capitale, Tunis, dans la ville de La Marsa. Pourquoi, direz-vous, apporter une aide à cette région d’Afrique du Nord ? Tout d’abord parce que Sœur Odile Payen religieuse et missionnaire y accomplit avec une énergie incroyable un travail énorme avec peu de moyens. Cette sœur, originaire de notre cité s’occupe essentiellement d’enfants abandonnés, orphelins, en grande détresse scolaire et en grand danger dans la rue. En plus de cette assistance, beaucoup de Tunisiens déshérités viennent trouver un réconfort à la mission. Soutien dans l’éducation, accompagnement dans les démarches et dernier recours pour les jeunes mamans célibataires le plus souvent rejetées et sans aucun moyen de subsistance, voilà le quotidien de cette mission. Grâce aux dons des habitants de Saint-Julien et de la région, Claude Bonnard a pu remettre la somme de 2300 € à Sœur

Odile, ce qui lui sera d’un grand secours. L’association, qui reçoit de nombreuses fournitures, se fait aussi un soutien pour l’œuvre du Père Tritz, qui accueille les enfants des rues de Manille (Philippines). Pour vous donner l’ampleur de la structure mise en place par le Père Tritz, ce sont 25 000 enfants qui sont regroupés en différents points dans des dispensaires, écoles, pensionnats, orphelinats et qui retrouvent toute la splendeur de leur jeunesse après avoir été mutilés dans leur corps et dans leur cœur pour avoir séjourné dans des gargottes ou hôtels douteux de Manille.

Maintenant « Rayon de Soleil » est un partenaire indispensable et efficace pour ces deux missions et chaque euro représente une petite victoire sur la misère que tous les enfants recueillis par Sœur Odile Payen connaissent à longueur de journée. Nous avons besoin de vous,



aidez-nous sans arrière pensée et alors un sourire viendra illuminer le visage innocent de l’enfant.

*Rayon de Soleil, 5, impasse Saint Joseph - 42220 St-Julien-Molin-Molette - Tél. 04 77 51 53 45
CP Lyon 13-134-39 Z*

Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

Il y a un peu plus d’un an mourait Vincent HUMBERT, âgé de 22 ans, tétraplégique, aveugle, muet, qui réclamait publiquement le droit de mourir. L’émotion unanime soulevée par sa mort est à l’origine d’une mission parlementaire qui a déposé une proposition de loi relative à l’accompagnement et à la fin de vie, loi votée par l’Assemblée Nationale le 30 novembre 2004.

Certes la déclaration de volontés anticipées d’un malade et son mandataire se voient reconnaître un rôle consultatif, certes le malade conscient peut refuser une obstination déraisonnable de soins. Mais le texte voté protège davantage les médecins dans leurs décisions qu’il ne donne aux patients des droits sur leur fin de vie. De plus, les grands infirmes et les grands vieillards dont la vie est devenue insupportable et qui veulent refuser la dépendance et la déchéance ne sont pas concernés par cette loi.

L’Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité poursuit donc le combat pour que chaque citoyen soit maître de sa mort, qu’il puisse obtenir une aide active à mourir, lorsque sa vie lui est devenue intolérable, à sa demande lucide, réitérée, sans être sous l’effet de dépression, donc attestée et qu’il y ait dépénalisation de cet acte euthanasique.

Les réunions, ouvertes à tous, de l’A.D.M.D. ont lieu tous les 1^{ers} mardis du mois, de 17 h 30 à 19 h, à la Maison des Associations de Saint-Julien-Molin-Molette. *Pour tout renseignement : tél. 04 77 33 21 62.*

Radio d'Ici

Zone d'écoute

Radio d'Ici rayonne sur un périmètre qui va du col du Tracol au sud-ouest, à Maclas au nord-est ; du col de la République et de la Croix de Chaubouret au nord-ouest jusqu'à Davézieux au sud-est. Avec des incursions dans la vallée du Rhône à Salaise, St-Maurice-l'Exil, Ampuis...

Actuellement basée à St-Julien-Molin-Molette avec deux émetteurs (St-Julien 105,7 et Burdignes 97), Radio d'Ici souhaite étendre et améliorer son écoute en déplaçant l'émetteur de St-Julien au "Miron", sur la commune de St-Jacques-d'Atticieux, en Ardèche. Ainsi, une grande partie du canton de Pélussin et la ville d'Annonay pourraient figurer dans la zone de couverture de Radio d'Ici. Nous attendons pour l'instant l'autorisation du CSA.

Radio d'Ici a cinq ans

S'il fallait faire le bilan, nous pourrions inscrire en positif le fait d'être

appréciés par un nombre croissant d'auditeurs et d'avoir une bonne équipe d'animateurs qui, avec enthousiasme, nous font partager leurs passions. Nous pourrions enfin nous réjouir de toutes ces rencontres et ces échanges qui, en studio, au bord d'une route ou en coulisse d'un spectacle, enrichissent l'antenne.

En négatif ? Finalement pas grand chose. Si, des regrets de ne pas pouvoir faire tout ce qu'on voudrait, par manque de temps et de moyens. Même le coup de foudre, qui a bien failli nous anéantir, aura permis de resserrer les liens entre l'équipe de bénévoles, les permanents et les auditeurs, sans lesquels il n'y aurait pas de radio. Vous connaissez la maxime : c'est au bruit qu'il a fait en partant que j'ai reconnu mon bonheur.

Entre ces deux colonnes du bilan on pourrait jeter une passerelle pour concrétiser les attentes. Nous avons des idées mais pas les moyens de les appliquer. Peut-être que de votre côté vous avez un peu de temps à

nous consacrer ? Nous cherchons des correspondants dans chaque village de notre zone d'écoute pour nous informer, vérifier les infos et éventuellement les commenter à l'antenne. Nous aimerions également ouvrir une rubrique sport, une fois par semaine, pour donner les résultats sportifs de notre région et les commenter. Nul besoin pour cela d'avoir une expérience, nous sommes là pour vous aider et vous conseiller. Il faut juste avoir envie. En tout cas n'hésitez pas à venir en parler avec nous. La porte de la radio est toujours ouverte et vous serez les bienvenus.

Alors chiche ?

Pour nous contacter :
6, rue de la Modure
42220 St Julien Molin Molette
Tél : 04 77 51 57 45
Fax : 04 77 51 58 33
Mail : bureau@radiodici.com



Vous êtes propriétaire forestier

sur la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette.

Savez-vous qu'il existe sur le secteur un groupement de sylviculteurs qui rassemble déjà de nombreux propriétaires du massif du Pilat ? Ce groupement se nomme :

Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat.

Il est présidé actuellement par M. Georgy FAURE, propriétaire forestier à Marlhes. Son conseil d'administration est composé de onze membres ⁽¹⁾. L'association bénéficie de l'assistance de M. Yannick DURAND, technicien du Centre régional de la Propriété forestière Rhône-Alpes, intervenant sur le massif du Pilat et basé à BOURG-ARGENTAL, allée du 8 mai. Créé en 1986 avec 15 adhérents pionniers, le groupement comprend aujourd'hui **346 adhérents** possédant **4 345 hectares de forêts**. Par le passé, le groupement a contribué à faciliter l'inventaire de 500 ha de sapinières et la réalisation de nombreux projets routiers. Dernièrement, il a apporté une aide importante au soutien et à l'information des propriétaires touchés par la tempête de décembre 1999 et par l'incendie de Burdigues du 20 août 2000. Il est devenu un partenaire du Parc naturel régional du Pilat reconnu pour les questions forestières.

Le groupement a pour buts essentiels :

- de vous conseiller pour la gestion de vos parcelles. À cet effet, chaque année plusieurs réunions vous sont proposées. Chaque fois, un thème particulier est abordé comme par exemple : la sapinière, la sylviculture du douglas, l'éclaircie dans les plantations, la gestion des feuillus, etc.
- de vous informer directement et régulièrement sur la forêt et son actualité. Dans cet esprit, il met à votre disposition deux revues spécialisées (quatre numéros par an), l'une départementale *Forêts Privées de la Loire*,

l'autre régionale *Le Forestier Privé*.

- d'informer les autorités locales sur l'état actuel de nos forêts et de collaborer avec elles pour son maintien et son développement.
- de faire bénéficier tous les adhérents de l'expérience collective des forestiers.
- d'être à votre écoute pour tout problème particulier.
- enfin de vous représenter à travers le Syndicat des Sylviculteurs de la Loire auprès des autorités départementales et régionales.

Mais savez-vous aussi que le groupement vous fait également bénéficier d'une assurance **responsabilité civile** pour vos parcelles boisées ? C'est un risque imprévisible, votre responsabilité civile peut être mise en cause en cas d'accident d'un tiers, même si votre forêt n'est pas ouverte au public. La cueillette de champignons est théoriquement interdite en forêt privée, pourtant un accident peut survenir, un promeneur est blessé par la chute d'une branche ? Dans les deux cas, la responsabilité du propriétaire peut être engagée selon le principe que tout propriétaire est responsable de son bien. Si l'accident est grave, le propriétaire de la forêt peut avoir à payer une très forte somme d'argent. Ce n'est pas une fiction car de tels accidents arrivent et constituent un risque qu'aucune précaution de la part du propriétaire ne saurait écarter totalement.

L'assurance "responsabilité civile du chef de famille" ne couvre pas les risques concernant la propriété forestière et une telle assurance peut être très coûteuse si elle est prise individuellement. Par contre, incluse dans l'adhésion au groupement, elle ne revient qu'à **quelques centimes d'euros par hectare et par an**.

Nous vous invitons à nous rejoindre, pour qu'ensemble la cause de la forêt privée puisse progresser.

Pour adhérer au groupement, il suffit de contacter le siège du groupement, allée du 5 mai à 42220 Bourg-Argental au 04 77 39 17 14 ou de contacter directement l'un de ses adminis-

trateurs ⁽¹⁾. La cotisation annuelle est de :

- 1 € pour les propriétaires possédant moins de 5 ha.
- 16 € pour les propriétaires possédant entre 5 et 20 ha.
- 20 € pour les propriétaires possédant plus de 20 ha.

Cette cotisation comprend l'envoi des revues évoquées plus haut et bien sûr l'assurance responsabilité civile de vos parcelles boisées.

(1) Membres du Conseil d'Administration du Groupement :

M. BARRALON Philippe Chavénériol - 42220 St-Sauveur-en-Rue
04 77 39 25 68

M. CROZET Joseph - 8, rue des Cerisiers - 42740 St-Paul-en-Jarez
04 77 73 64 17

M. FAURE Georgy
2, place Jean Jaurès
42000 St-Étienne
04 77 33 45 26

M. FERRE Émilien
19, chemin de la Chabure
42400 St-Chamond
04 77 22 10 51

M. GRENOT Jacques
127, avenue de Saxe - 69003 LYON
04 78 60 26 28

M. HUMBERT Marcel
47, rue Henri Déchaud
42100 St-Étienne
04 77 25 64 53

M. PERRIN Jean
46, rue Henri Déchaud
42100 St-Étienne
04 77 38 49 32

M. PEYRARD Joseph
3bis, rue du Guizay
42100 St-Étienne
04 77 57 55 80

M. RICHARD Lucien
la Berlière - 42740 Doizieu
04 77 20 98 81

M. ROLLAND Clément
82, chemin Croix de Pivort
69110 Ste-Foy-lès-Lyon
04 78 59 17 59

M. TARDY Jean - 2, allée du Bois des Pères - 42350 La Talaudière
04 77 74 00 85

M. TEYSSOT François
Les Épis - 42660 Planfoy
04 77 51 40 42

Calendrier des fêtes 2005

- Samedi 29 janvier** *Soirée théâtrale : Compagnie l'Art-Muse Gueule*
de Thorrenc à 20 h 30, salle La Passerelle, organisée par le Comité des fêtes
- Dimanche 30 janvier** *Concours de belote* organisé par le Club Joie de Vivre
- Samedi 12 février** *Concours de coinche* organisé par le Cercle Jeanne d'Arc
- Du 4 au 14 février** *Festival du 1^{er} film d'Annonay*, salle de La Passerelle
- Mardi 15 février** *Don du sang*, salle des fêtes de 16 h à 18 h 30
- Mardi 8 mars** *Foire*
- Samedi 19 mars** *Concours de belote* organisé par le Cercle Jeanne d'Arc
- Vendredi 8 avril** *Concert groupe Tinariwen*, rock-blues touareg, et *Kady Diarra*, salle des Fêtes,
20 h 30, organisé par l'Oreille est Hardie
- Samedi 9 avril et
dimanche 10 avril** *Concours de boules* : éliminatoires du Championnat de France
- Dimanche 24 avril** *Repas des anciens* offert par la Municipalité, salle des fêtes
- Dimanche 1^{er} mai** *Concours de boules inter-sociétés*
- 5, 6, 7 et 8 mai** *100^{ème} anniversaire du Cercle Jeanne d'Arc*
- Jeudi 13 mai** *Foire*
- 14, 15, 16 mai** *Ball trap* organisé par la Société de Chasse de St-Julien
- Vendredi 20 mai** *Grand gala musical par la Batterie Fanfare d'Annonay*
à 21 h salle de La Passerelle, organisé par l'Association « Rayon de Soleil »
- Samedi 4 et
dimanche 5 juin** *Forum Social du Pilat* : salle des fêtes et salle de La Passerelle
- Samedi 25 juin** *Fête de l'École Publique*
- Mardi 28 juin** *Don du sang* à la salle des fêtes de 16 h à 18 h 30
- Samedi 2 juillet** *Concours de boules* : Challenge Michel et Louis Cellard
- Mardi 13 et
mercredi 14 juillet** *Fête Nationale, retraite aux flambeaux,
feu d'artifice, bal public*
- Samedi 16 juillet** *Concours de boules* Challenge Villon
- Lundi 8 août** *Concours de pétanque* organisé avec l'ADMR et le Cercle Jeanne d'Arc
- 12, 13, 14 et 15 août** *Vogue de la Classe 2007*
- Dimanche 21 août** *Concours de boules* : Challenge Jeanine Fanget
- Samedi 27 août** *Concours de pétanque* organisé par le Cercle Jeanne d'Arc
- Samedi 27 août** *Festival Plein Sud*, place Louis Bancel, organisé par l'Oreille est Hardie
- Samedi 10 septembre** *Concours de pétanque* organisé par le Cercle Jeanne d'Arc
- Samedi 17 septembre** *Concours de boules* : coupe Pichon
- Dimanche 18 septembre** *Concours de boules* : Challenge Jean-Charles Gamet
- Samedi 15 octobre** *Repas dansant*, salle des fêtes organisé par l'ADMR
- Mercredi 2 novembre** *Don du sang*, salle des fêtes de 16 h à 18 h 30
- Mardi 8 novembre** *Foire*
- Dimanche 4 décembre** *Loto* organisé par le Cercle Jeanne d'Arc
- Dimanche 18 décembre** *Marché de Noël* organisé par le Syndicat d'Initiative

